

- [FR](#)
- [EN](#)

Centre d'Excellence Europe Capitole

-
- [A propos](#)
 - [Équipe](#)
 - [Programmes CEEC](#)
 - [Publications](#)
 - [Evènements](#)
- ±
- [IRDEIC](#)
 - [Membres](#)
 - [Axes de recherche](#)
 - [Programmes de recherche](#)
 - [Agenda](#)
- ±
- [Ecole Européenne de droit Toulouse](#)
 - [Organisation](#)
 - [Formations](#)
 - [Agenda](#)
- ±
- [Chaire DESAPS](#)
 - [Équipe](#)
 - [Axes de recherche](#)
 - [Formation DESAPS](#)
 - [Colloques](#)
 - [Publications](#)
 - [Bulletins](#)
- ±
- [Chaire DUE](#)
 - [Activités scientifiques](#)
 - [Activités pédagogiques](#)
- ±

Menu

IRDEIC

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :

Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

- [Membres](#)
- [Axes de recherche](#)
- [Programmes de recherche](#)
- [Agenda](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [IRDEIC](#)

« Santé et nouvelles technologies en Europe » Colloque du CDA Epitoul et de l'IRDEIC Centre d'excellence Jean Monnet

18 avril 2014
08H45

Manufacture des Tabacs
MQ210

La santé est aujourd'hui confrontée à des innovations technologiques que ce colloque propose d'appréhender dans une dimension européenne.

Seront ainsi successivement abordées les **questions des politiques en matière de santé publique pour faire face aux nouvelles technologies, la teneur des applications possibles des nouvelles technologies en matière de santé, les acteurs impliqués dans ce processus, ainsi que les risques pour l'homme générés par ces innovations.**

Ce colloque, alliant professionnels de santé et universitaires spécialistes des questions techniques et juridiques, a l'ambition d'envisager largement ces différentes questions.

Les nouvelles technologies accompagnent désormais notre vie quotidienne : les ordinateurs, téléphones et autres tablettes nous suivent partout. Le domaine de la santé n'échappe naturellement pas à cet état de fait : la technique étant conçue pour aider, suppléer et même dépasser l'homme, elle trouve là une raison d'être particulièrement forte et justifiée par le souci d'améliorer la vie des individus. Les applications sont nombreuses aujourd'hui :

Les **outils technologiques** de surveillance de la santé aident de nombreux malades à avoir une vie la plus normale possible en dehors du système hospitalier grâce à la télémedecine, alors que les professionnels de santé sont aussi naturellement bénéficiaires de nouveaux outils de travail améliorant l'accompagnement des malades et les rapprochant de la guérison. L'acceptabilité sociale et organisationnelle des dispositifs de e-santé devient alors une condition nécessaire à la bonne réussite du protocole médical. Les pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux ou européens, ne s'y sont pas trompés et encouragent le développement des technologies en matière de santé. Les enjeux politiques et économiques sont de taille au sein de populations vieillissantes que l'on veut maintenir le plus longtemps possible à leur domicile.

Si le constat est à l'évidence celui de **l'intérêt pour l'homme de recourir aux nouvelles technologies afin d'améliorer son bien-être**, il ne va pas sans questionnement sur le rôle des différents acteurs, amenés à fabriquer et utiliser ces technologies, a fortiori issues d'autres domaines d'application comme l'espace. L'usage de plus en plus fréquent de la **robotique** semble ainsi permettre de pallier les défaillances humaines mais quelles règles de propriété et responsabilité vont devoir s'appliquer ? Par ailleurs, le recours aux technologies implique la collecte d'une quantité phénoménale de **données personnelles** par nature sensibles des malades. Quelles garanties sont-elles offertes sur les conditions d'accès et de conservation des données ? Quelles règles de gestion applique-t-on aux biobanques ? Pour quels usages et bénéfiques attendus ? Les risques encourus dans l'usage des données de santé justifient les contraintes qui pèsent sur l'activité des hébergeurs, mais dans un environnement d'externalisation des données, il devient de plus en plus difficile de satisfaire les exigences de sécurité dans la conservation de ces données. Des risques de traitement illicite des

données personnelles se retrouvent aussi dans la mise en oeuvre des politiques publiques d'ouverture des données de santé : le chercheur n'est-il pas démuné pour satisfaire l'open data, alors que la loi interdit la divulgation de certaines données, l'obligeant à réaliser un tri parmi ces dernières ? Les risques dans l'usage des technologies ne sont ainsi pas négligeables et il conviendra de se demander au final quelle protection est accordée à la personne.

:

Gaëlle LE MERER IRDEIC

irdeic@ut-capitole.fr

Informations complémentaires :

Ce colloque est organisé en partenariat avec le Pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé de Midi Pyrénées.

Document(s) à télécharger :

- [Programme verso](#)
- [Programme recto](#)

•

[Lien vers les videos du colloque](#)

- [Coronavirus](#)
- [Contacts](#)
- [Mentions légales](#)
- [Plan du site](#)
- [RSS](#)

...

•

- [European School of Law](#)
- [IRDEIC](#)

[Revenir en haut](#)

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#) J'accepte Je refuse